Le Parisien est officiellement habilité pour l'année 2025 pour la publication des annonces judiciaires et légales par arrêté de chaque préfet concerné dans les départements : 60 – 75 – 77 – 78 – 91 – 92 – 93 – 94 – 95. La tarification des annonces judiciaires et légales définie par l'arrêté du ministère de la Culture et la Communication du 16 décembre 2024 est la suivante pour les départements d'habilitation : Tarification au forfait : Constitution de sociétés civiles et commerciales : (SA) 395 CHT – (SAS) 197CHT – (SASU) 141€ HT – (SNC) 218€ HT – (SARL) 147€HT – (EURL) 123€ HT – (SOCIETE CIVILE) 220 CHT – (SCI) 189€HT. Démission,nomination, cessation de fonction de CAC – Transfert du siège social – Changement de gérant – Modification de la date d'ouverture ou clôture de l'exercice social, de la date de commencement de l'activité et de la prorogation – reconstitution du capital : 108€ HT – Réduction du capital social – Modification du capital social – Nomination de l'AJ : 135€ HT – Changement de dénomination – Transformation de la formesociale – Mouvements – cessions d'actions – réalisation ou bail commercial : 187CHT – Dissolution des sociétés civiles ou commerciales : 152€ HT – Clôture de la liquidation des sociétés civiles ou commerciales : 110€ HT – Changement de patronyme : 57€ HT. Tarification au caractère (espace inclus) pour certaines modifications voir arrêté du 18 décembre 2024 : 60 (0,193€ HT) – 75/92/93/94 (0,237CHT) – 01/77/78/95 (0,225€).

LES MARCHÉS PUBLICS
Consultez aussi nos annonces sur
http://avisdemarches.leparisien.fr

Marchés + de 90 000 Euros

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS

I. Identification de l'acheteur
Nom complet de l'acheteur

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SABLONS

Type de numéro national d'identification: SIRET
Numéro national d'identification: 24600058200014
Ville: VILLENEUVE LES SABLONS
Code Postal: 60175
Groupement d'acheteurs: Non.

II. Communication
Moyen d'accès aux documents de la consultation:
Lien vers le profil d'acheteur:
https://www.marches-securises.fr/perso/adico/
Identifiant interne de la consultation: 2025-022
Nom du contact: Nathalie RAVIER
Adresse mail du contact:
contact@cc-sablons.fr
Numéro téléphone du contact: +33 344220160

III. Procédure
Type de procédure: Procédure adaptée ouverte
Conditions de participation:
Aptitude à exercer l'activité professionnelle - conditions / moyens de preuve:
* Le candidat peut présenter sa candidature sous forme d'un document unique de marché européen (DUME), en lieu et place des formulaires DC1 et DC2. En cas de groupement d'opérateurs économiques, chacun des membres du groupement fournira un formulaire DUME complété. * Modèle joint au DCE ou équivalent
Capacité économique et financière - conditions / moyens de preuve:
1. Déclaration concernant le chiffre d'affaires global du candidat et, le cas échéant, le chiffre d'affaires du domaine d'activité faisant l'objet du marché public, portant au maximum sur les trois derniers exercices disponibles en fonction de la date de création de l'entreprise ou du début d'activité de l'opérateur économique, dans la mesure où les informations sur ces chiffres d'affaires sont disponibles.
2. Déclarations appropriées de banques ou, le cas échéant, preuve d'une assurance des risques professionnels pertinents.
Capacités techniques et professionnelles - conditions / moyens de preuve:
1. Une déclaration indiquant les effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des trois dernières années.
2. Une liste des principales livraisons effectuées ou des principaux services fournis au cours des trois dernières années, indiquant le montant, la date et le destinataire public ou privé. Les livraisons et les prestations de services sont prouvées par des attestations du destinataire ou, à défaut, par une déclaration de l'opérateur économique.
3. Une description de l'outillage, du matériel et de l'équipement technique dont le candidat disposera pour la réalisation du marché public.
Technique d'achat: Accord-cadre
Date et heure limites de réception des plis:
10/10/2025 Heure locale: 12h00
Présentation des offres par catalogue électronique: Interdite.
Réduction du nombre de candidats: Non.
Possibilité d'attribution sans négociation (Attribution sur la base de l'offre initiale): Oui.
L'acheteur exige la présentation de variantes: Non.
Identification des catégories d'acheteurs intervenant (Si accord-cadre): Communauté de communes des Sablons
Critères d'attribution (obligatoire si SAD): Valeur technique - 60 Prix - 40

IV. Identification du marché
Intitulé du marché: Entretien des espaces verts de la Communauté de Communes des Sablons
CPV Objet principal :
- 77310000 - Réalisation et entretien d'espaces verts
Type de marché: Services.
Description succincte du marché: Le présent marché a pour objet l'entretien des espaces verts à savoir tonte, taille et entretien des massifs, désherbage mécanique, fauchage mécanique et manuel.
Lieu principal d'exécution du marché: Plusieurs lieux
Valeur haute: 200.000,00 EUR
La consultation comporte des tranches: Non.
La consultation prévoit une réservation de tout ou partie du marché: Non.

V. Lots
Marché alloti: Non.

VI. Informations complémentaires
Visite obligatoire: Non.
Autres informations complémentaires:
Durée: voir documents du marché.
Les offres peuvent uniquement être remises électroniquement.

Divers société

OISE PREFA

SARL au capital de 1000 € Siège social : 35 RUE PRINCIPALE 60120 FLÉCHY
RCS BEAUVAIS 909818262
Par décision de l'associé Unique du 03/09/2025, il a été décidé qu'il n'y avait pas lieu à dissolution de la société malgré les pertes constatées, en application de l'art. L.223-42 du Code de commerce à compter du 03/09/2025 Modification au RCS de BEAUVAIS.

Enquête publique

MAIRIE DE CHAMBLY

Par arrêté du 15/09/25 le maire de Chambly a ordonné l'ouverture d'une enquête publique sur l'élaboration du Règlement Local de Publicité (RLP) de la commune de Chambly. M. Christophe DE PONTON D'AMECOURT a été désigné en qualité de Commissaire Enquêteur par le Tribunal Administratif d'AMIENS le 23/07/25.

L'enquête publique sur le RLP de Chambly se déroulera en mairie **du vendredi 03/10/25 9h au mardi 04/11/25 17h inclus**, aux jours et heures habituels d'ouverture de l'accueil.

Le commissaire enquêteur recevra en mairie le 03/10/25 de 9h à 12h, le 22/10/25 de 13h30 à 16h30 et le 04/11 de 14h à 17h.

Pendant la durée de l'enquête, le dossier de RLP & le registre seront à disposition du public, et celui-ci pourra formuler ses observations soit sur le registre papier dédié à cet effet, soit par écrit à l'attention du Commissaire Enquêteur à la mairie (Place de l'Hôtel de Ville 60230 CHAMBLY), soit par voie électronique à l'adresse suivant : urbanisme@ville-chambly.fr

Toute personne pourra, à sa demande et à ses frais, obtenir communication du dossier. Celui-ci sera également téléchargeable depuis le lien suivant : https://www.ville-chambly.fr/mes-services/espace-public-urbanisme/urbanisme/le-reglement-local-de-publicite-rlp

A l'issue de l'enquête, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur pourront être consultés pendant 1 an, en mairie ou sur le site internet de la commune.

Le dossier de RLP, éventuellement modifié, sera approuvé par délibération du Conseil Municipal, puis annexé au Plan Local d'Urbanisme de la commune de Chambly.

Le Maire : David LAZARUS

AVIS

COMMUNE DE COYE-LA-FORÊT

MISE À L'ENQUETE PUBLIQUE DU PROJET DE REVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME

Par arrêté du 13 août 2025, le projet de révision du Plan Local d'Urbanisme (PLU) sera soumis à enquête publique **du 18 septembre 2025 au 17 octobre 2025.**

A cet effet, M. Régis BAY a été désigné par le Président du Tribunal Administratif comme commissaire enquêteur.

L'enquête se déroulera à la mairie de Coye-la-Forêt, aux jours et heures habituels d'ouverture, à savoir :
- mardi de 9h00 à 12h00 et de 14H30 0 17H30
- mercredi de 9h00 à 12h00 et de 14H30 0 17H30
- vendredi de 9h00 à 12h00 et de 14H30 0 17H30
Et le 1er samedi de chaque mois de 9h00 à 12h00

Le commissaire enquêteur recevra en mairie les jours désignés ci-après :
- le mardi 16 septembre 2025 de 9h00 à 11h30
- le samedi 11 octobre 2025 de 9h00 à 11h00
- le vendredi 17 octobre 2025 de 14h30 à 17h30

Pendant la durée de l'enquête, les observations sur le projet de révision pourront être consignées sur le registre déposé en mairie. Elles peuvent également être adressées par écrit au commissaire enquêteur à l'adresse du lieu où se déroule l'enquête publique.

Le dossier d'enquête publique est également accessible par voie dématérialisée sur le site de la commune rubrique Être citoyen/Révision Plan Local d'Urbanisme. Vos remarques pourront être transmises à l'adresse : PLU@coye.fr

Le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur seront tenus à la disposition du public dès qu'ils seront transmis en mairie.

Le Maire, François DESHAYES

PRÉFET DE L'OISE
Liberté
Égalité
Fraternité

DIRECTION DÉPARTEMENTALE DES TERRITOIRES
BUREAU DE L'ENVIRONNEMENT
INSTALLATIONS CLASSÉES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE ENVIRONNEMENTALE
PROJET ÉOLIEN DE MOULIN BOIS

COMMUNES DE CRESSONSACQ ET LA NEUVILLE ROY

Par arrêté préfectoral du Préfet de l'Oise, il est prescrit une enquête publique environnementale
du vendredi 3 octobre 2025 a u jeudi 6 novembre 2025 inclus sur le projet déposé par la SAS ENERTRAG Plateau Picard V d'exploiter un parc éolien sur les communes de Cressonsacq et La Neuville Roy
1. L'enquête publique environnementale porte sur la construction et l'exploitation d'un parc éolien comprenant douze aérogénérateurs et six postes de livraison relevant de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement au titre de la rubrique n° 2980-1 pour l'activité soumise à autorisation.

La puissance unitaire maximale est de 7 MW pour l'ensemble des douze éoliennes, pour une puissance installée totale maximale de 84 MW et pour une hauteur totale de 200 m.

2. Le Préfet de l'Oise est l'autorité compétente pour prendre par arrêté la décision qui peut être une autorisation assortie du respect de prescriptions ou un refus.
3. M. Michel MARSEILLE, est désigné en qualité de commissaire enquêteur par le Tribunal administratif d'Amiens pour procéder à l'enquête publique.
M. Gérard DEGRIECK, est désigné en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour poursuivre l'enquête en cas d'empêchement du titulaire.

4. Le siège de l'enquête publique environnementale est situé en mairie de Cressonsacq.
Le commissaire enquêteur assurera des permanences pour recevoir les observations écrites et orales du public dans les mairies des communes d'implantation les jours suivants :
- vendredi 3 octobre 2025 à la mairie de La Neuville-Roy, de 8 h30 à 10 h30 ;
- lundi 13 octobre 2025 à la mairie de Cressonsacq, de 9 h à 11 h ;
- samedi 18 octobre 2025 à la mairie de Cressonsacq, de 9 h 30 à 11 h 30 ;
- lundi 27 octobre 2025 à la mairie de La Neuville-Roy, de 17 h à 18 h 30 ;
- jeudi 6 novembre 2025 à la mairie de Cressonsacq de 17 h a 19 h ;

5. Le dossier de demande d'autorisation environnementale, comprenant la demande, le résumé non technique, l'étude d'impact, l'étude de dangers, les plans et les annexes auxquels sont joints l'avis de l'Autorité environnementale et la réponse à cet avis de la SAS ENERTRAG Plateau Picard V, est consultable et téléchargeable sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise (www.oise.gouv.fr/Politiques-publiques/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques) 15 jours avant l'ouverture de l'enquête publique et pendant toute la durée de celle-ci.
Ce même dossier est consultable à la direction départementale des territoires, bureau de l'environnement, du lundi au vendredi de 9 h à 11 h et de 14 h à 16 h.

6. Pendant toute la durée de l'enquête, le dossier papier et la version numérique pourront être consultés par toute personne intéressée aux heures habituelles d'ouverture en mairie de Cressonsacq et La Neuville-Roy.

7. Les mêmes documents en version numérique sont consultables aux heures habituelles d'ouverture des mairies sur un posteinformatique mis à disposition dans les communes d'Angivillers, Avrigny, Bailleul-le-Soc, Catenoy, Cernoy, Choisy-la-Victoire, Cuignières, Epineuse, Erquinvillers, Estrées-Saint-Denis, Fouilleuse, Francières, Gournay-sur-Aronde, Grandvillers-aux-Bois, Hémévillers, Lamecourt, Léglantiers, Lieuvillers, Maimbeville, Ménévillers, Montiers, Moyenneville, Moyvillers, Neufvy-sur-Aronde, Nointel, Noroy, Pronleroy, Rémécourt, Rouvillers, Saint-Aubin-sous-Erquery, Saint-Martin-aux-Bois, et Wacquemoulin dans le département de l'Oise (60).

8. Pendant la durée de l'enquête, le public pourra consigner ses observations et propositions :
– sur les registres d'enquête tenus à sa disposition en mairie de Cressonsacq et La Neuville-Roy ;– par courrier adressé à la commune de Cressonsacq à l'attention du commissaire-enquêteur ;
– sur le registre d'enquête dématérialisé qui sera mis en place à l'adresse suivante :
https://www.registre-dematerialise.fr/6427 à l'adresse électronique permettant le dépôt des contributions :
enquete-publique-6427@registre-dematerialise.fr
9. Les observations faites sur les registres et par voie postale, le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur sont consultables sur le site internet des services de l'Etat dans l'Oise : www.oise.gouv.fr/Actions-de-l-Etat/Environnement/Les-installations-classees/Par-enquetes-publiques

10.Toute information sur le dossier peut être demandée auprès de M. Arnaud MICHEL – Responsable territoire ? arnaud.michel@enertrag.com ou auprès de la direction départementale des territoires, Service de l'Eau de l'Environnement et de la Forêt, Bureau de l'environnement, 40 rue Racine à Beauvais (60000).

Enquête publique

publilégal®
AFFICHER-PUBLIER-COMMUNIQUER

19 rue Lagrange - 75005 PARIS
www.publilegal.fr
Tél : 01.42.96.09.43

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
Liberté - Égalité - Fraternité
PRÉFET DU VAL-D'OISE
DIRECTION DE LA COORDINATION ET DE L'APPUI TERRITORIAL
Bureau de la Coordination, de la Comitologie et de l'Environnement
Section des Installations Classées

AVIS DE PROLONGATION D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Demande d'autorisation environnementale au titre des installations classées pour la protection de l'environnement

Société TELAMON DEVELOPPEMENT et ses filiales SNC BSO A, SNC BSO B et SNC BSO C

Par arrêté n° IC-25-115 du 12 septembre 2025, l'enquête publique, initialement prescrite par l'arrêté n° IC-25-080 du 09 juillet 2025, **du jeudi 14 août 2025 à 9 h 00 au lundi 15 septembre 2025 inclus à 17 h 00**, en mairies de BRUYÈRES-SUR-OISE – ASNIÈRES-SUR-OISE – NOISY-SUR-OISE (Val-d'Oise) – BORAN-SUR-OISE et LAMORLAYE (Oise), sur la demande d'autorisation environnementale déposée par **la société TELAMON DEVELOPPEMENT, via ses filiales, les sociétés SNC BSO A, SNC BSO B et SNC BSO C**, en vue d'obtenir l'autorisation pour la création et l'exploitation d'un parc logistique comprenant trois bâtiments A, B et C sur le territoire de la commune de BRUYÈRES-SUR-OISE – Zone d'Activités Économiques des Aubins **est prolongée de quatorze jours, soit jusqu'au lundi 29 septembre 2025 inclus à 17 h 00**, compte-tenu de l'intérêt porté au dossier par le public et le nécessaire renforcement de la qualité de la participation.

Le classement des trois bâtiments est à la base soumis à enregistrement au titre des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) sous la rubrique 1510 de la nomenclature des ICPE. Compte-tenu de la surface de l'aménagement de plus de dix hectares, la procédure d'enregistrement a basculé en procédure de l'autorisation environnementale. Le projet d'aménagement est soumis à évaluation environnementale systématique.

La demande d'autorisation environnementale porte sur la rubrique de la nomenclature des installations classées précisée ci-après :

N° 1510 – 2-b – Installation soumise à Enregistrement

Entrepôts couverts dédiés au stockage de matières, produits combustibles en quantité supérieure à 500 tonnes

Le volume des entrepôts étant supérieur ou égal à 50 000 m ³ mais inférieur à 900 000 m ³

Bâtiment A :
Entrepôt composé de 7 cellules
Volume = 616 665 m³

Bâtiment B :
Entrepôt composé de 7 cellules
Volume = 722 770 m³

Bâtiment C :
Entrepôt composé de 5 cellules
Volume = 400 325 m³

Pendant la durée de prolongation de l'enquête publique, le dossier de demande d'autorisation environnementale est consultable :

- en mairie de BRUYÈRES-SUR-OISE (siège de l'enquête) – aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sur support papier et sur un poste informatique
- en mairie de ASNIÈRES-SUR-OISE – aux jours et heures d'ouverture de la mairie, sur support papier,
- sur le site internet dédié au projet : ***https://www.registre-numerique.fr/entrepots-telamon-bruyeres-sur-oise***
- sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise : ***https://www.val-doise.gouv.fr*** (rubrique : Actions de l'État – Environnement risques et nuisances – Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – Enquêtes publiques 2025)

Pendant la durée de prolongation de l'enquête publique, les intéressés pourront formuler leurs observations et propositions :

- **sur le registre d'enquête**, mis à la disposition du public en mairies de BRUYÈRES-SUR-OISE – ASNIÈRES-SUR-OISE – NOISY-SUR-OISE, LAMORLAYE et BORAN-SUR-OISE, aux jours et heures d'ouverture desdites mairies ;
- **par courrier électronique** à l'adresse suivante : ***entrepots-telamon-bruyeres-sur-oise@mail.registre-numerique.fr***
- **par voie postale** à madame la commissaire enquêtrice – enquête publique Société TELAMON DEVELOPPEMENT – mairie de BRUYÈRES-SUR-OISE – 6, rue de la Mairie – 95820 BRUYÈRES-SUR-OISE.

Les observations et propositions transmises seront consultables, dans les meilleurs délais, au registre dématérialisé sur le site internet dédié à cette enquête publique : ***https://www.registre-numerique.fr/entrepots-telamon-bruyeres-sur-oise***

La commissaire enquêtrice, Madame Sokorn MARIGOT est désignée comme commissaire enquêtrice titulaire pour diligenter cette prolongation d'enquête publique.

Toute information sur le projet peut être demandée auprès de : Monsieur Alexandre Soubrié – Société TELAMON DEVELOPPEMENT – Directeur de la maîtrise d'ouvrage – 01 42 56 41 13 – ***enquetepublique@telamon-groupe.com***

Le rapport et les conclusions motivées du commissaire enquêteur pourront être consultés à la préfecture du Val-d'Oise – direction de la coordination et de l'appui territorial – bureau de la coordination, de la comitologie et de l'environnement – section des installations classées et sur le site internet de la préfecture du Val-d'Oise (***www.val-doise.gouv.fr*** – rubrique : Actions de l'État – Environnement risques et nuisances – Installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE) – Enquêtes publiques 2025), pendant un an, à compter de la date de clôture de l'enquête.

Le préfet du Val-d'Oise est l'autorité compétente pour délivrer ou refuser, par arrêté préfectoral, l'autorisation environnementale demandée.

La présente publication est faite en exécution des dispositions de l'article L. 123-9 du code de l'environnement.

EP 25-529 P / contact@publilegal.fr

Collectivités territoriales
Le bon réflexe, c'est
Le Parisien
Publiez vos annonces
d'enquêtes publiques
01 87 39 82 96
legales2@Leparisien.fr